

## **INFORMATION AUX PARENTS**

*Pour des raisons évidentes de sécurité, et conformément au règlement intérieur de l'établissement, les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte responsable.*

*Le personnel peut exiger la présentation de tout document visant à établir de manière certaine l'âge des enfants.*

*Les frères et sœurs mineurs ne peuvent se substituer à un adulte et être considérés comme responsables légaux.*

*La Piscine Intercommunale se réserve le droit d'interdire l'entrée aux enfants ne remplissant pas cette condition.*